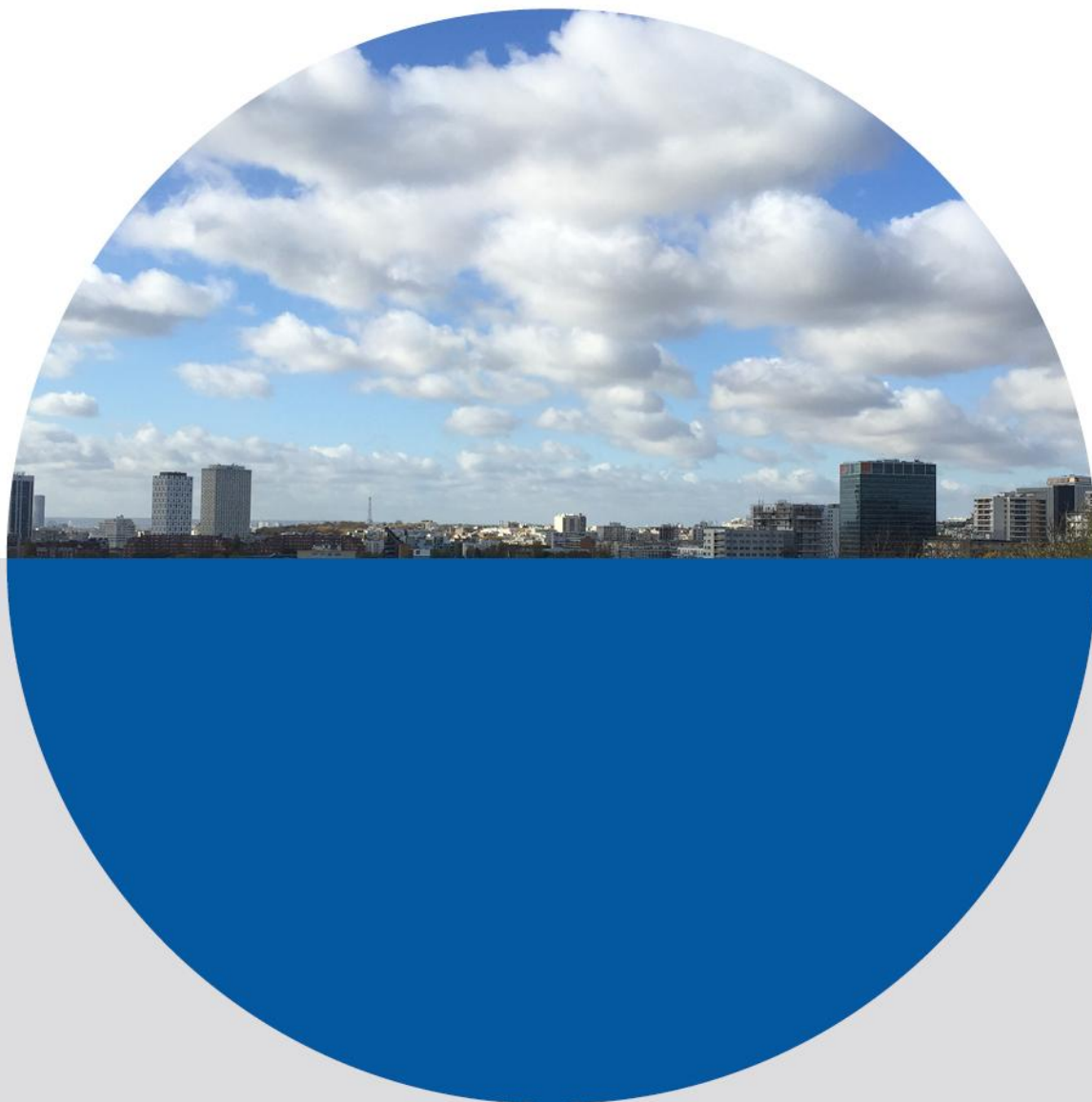




Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN SEINE-SAINT-DENIS - 2025

Une légère augmentation des niveaux tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier sont relevés en 2025 au regard de l'année précédente. Au-delà des émissions de pollution, cette évolution s'explique principalement par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse. Sur les 10 dernières années, la baisse des niveaux de polluants se poursuit (de -20 % à -35 %), à l'exception de l'ozone. Cette baisse sur le long terme est principalement due à la baisse tendancielle très conséquente des émissions depuis plusieurs années, notamment celles du trafic routier, grâce au renouvellement du parc circulant et aux politiques publiques mises en place.

Le dépassement de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote concerne, en 2025, moins de 1 % des Séquano-Dionysiens.

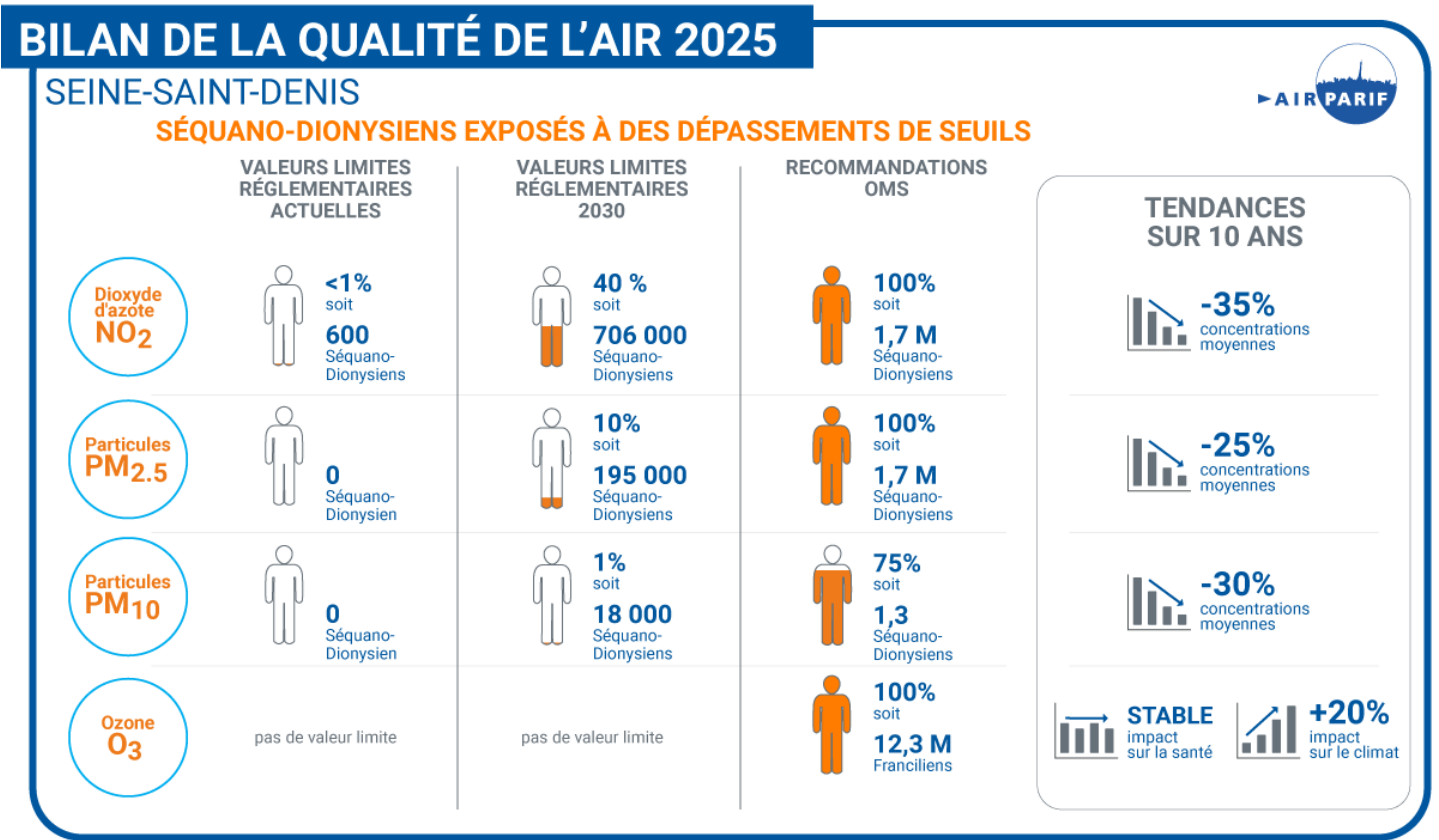
Pour les particules PM_{2.5} et PM₁₀, les valeurs limites sont respectées en 2025.

Les résidents du département de la Seine-Saint-Denis sont toujours concernés par un dépassement des recommandations de l'OMS pour ces 3 polluants, ainsi que pour l'ozone.

Les informations sur les niveaux de pollution en région Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF : <https://www.airparif.fr/etudes/2026/bilan-de-la-qualite-de-lair-ile-de-france-2025>

Perspectives :
La réglementation se renforce pour mieux prendre en compte ces impacts sanitaires avec la Directive européenne sur l'air ambiant adoptée en 2024. Dans ce cadre, la valeur limite passera en 2030 de 40 µg/m³ à 20 µg/m³ en moyenne annuelle pour le dioxyde d'azote et les particules PM₁₀ et de 25 µg/m³ à 10 µg/m³ pour les particules PM_{2.5}. Cet abaissement des seuils des valeurs limites réglementaires, les rapproche des seuils recommandés par l'OMS, sans s'y aligner, pour poursuivre la diminution de l'impact de la pollution de l'air sur la santé et prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques de ces effets.

La figure ci-dessous résume la situation de l'année 2024 pour la Seine-Saint-Denis, vis-à-vis des valeurs réglementaires actuelles, des valeurs limites réglementaires à respecter en 2030, des recommandations de l'OMS et présente les tendances sur 10 ans.



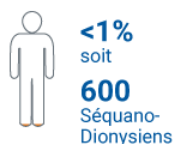
NO₂

Le **dioxyde d'azote** est un gaz nocif pour le système respiratoire. Il aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 2 400 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

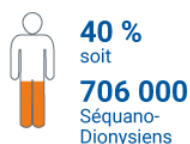
En Île-de-France, ce polluant est principalement émis par les véhicules diesel et essence, et dans des quantités plus faibles par les aéroports et le chauffage au gaz (dans une moindre mesure le chauffage au bois et au fioul).

SÉQUANO-DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



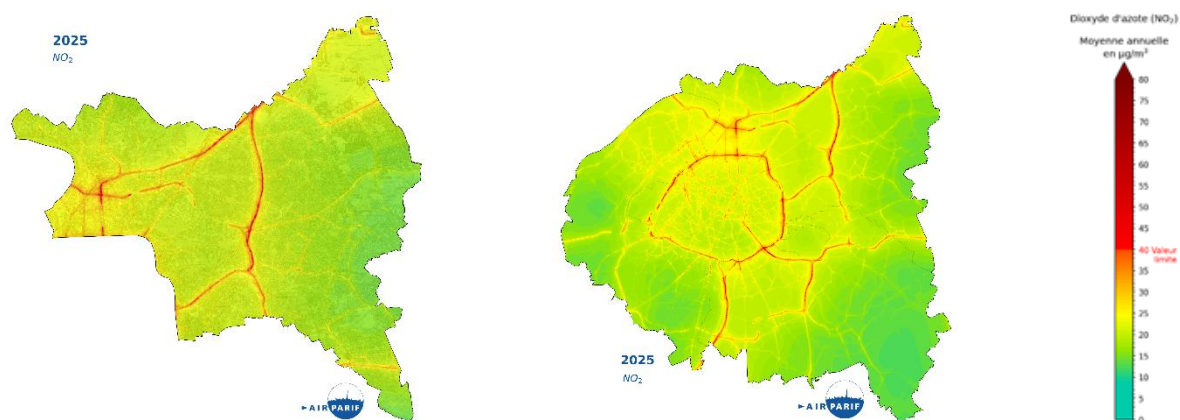
RECOMMANDATIONS OMS



TENDANCES SUR 10 ANS



En 2025, les moyennes annuelles de NO₂ en situation de fond du département de la Seine-Saint-Denis sont comprises entre 15 µg/m³ (au sud-est du département) et 25 µg/m³ (dans la zone limitrophe à Paris).



Concentration moyenne annuelle en NO₂ en Seine-Saint-Denis et sur la petite couronne francilienne en 2025

Les concentrations les plus élevées sont relevées à l'ouest du département, à proximité de Paris, en raison de la densité d'émissions et d'axes routiers majeurs. Le nombre d'axes franciliens qui enregistrent des concentrations moyennes annuelles supérieures au seuil réglementaire est en hausse cette année, entraînant une augmentation du nombre de résidents potentiellement exposés à ces dépassements.

Des dépassements de la valeur limite annuelle (40 µg/m³) sont relevés exclusivement au droit et au voisinage des axes routiers majeurs. Les valeurs relevées sur le site trafic de la Seine-Saint-Denis, Autoroute A1 (49 µg/m³) sont toujours supérieures à la valeur limite annuelle.

En 2025, le dépassement **de la valeur limite annuelle concerne 600 Séquano-Dionysiens**. En revanche, **la totalité des habitants du département est exposée à un air qui ne respecte pas les recommandations annuelles de l'OMS (10 µg/m³).**

En 2025, 706 000 Séquano-Dionysiens, soit 40 %, sont exposés au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici à 2030.

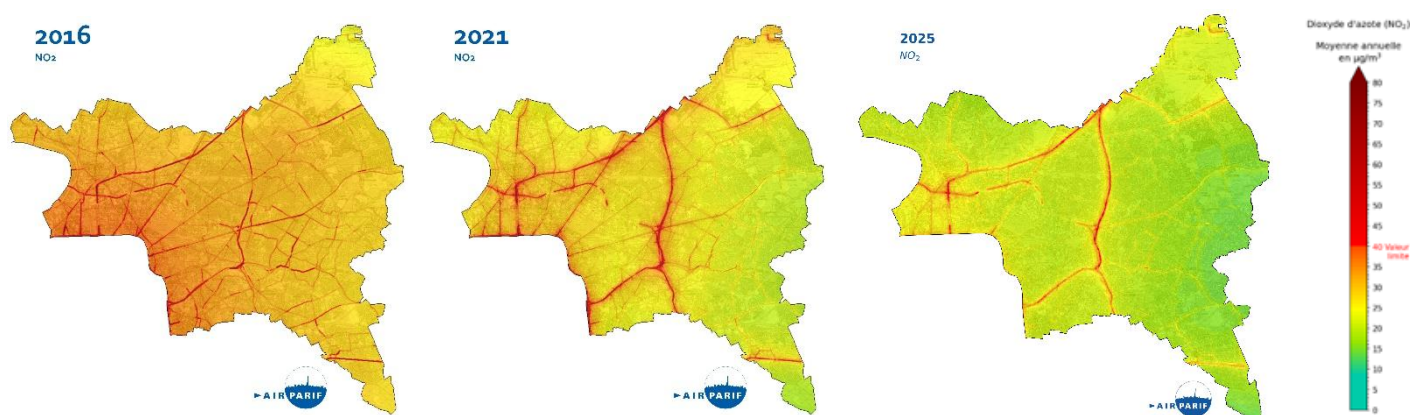
Des précisions sur les niveaux aux abords de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle sont disponibles sur le site : <https://www.airparif.fr/surveiller-la-pollution/zones-aeroportuaires>.

Evolution en moyenne annuelle

L'année 2025 présente globalement dans le département de la Seine-Saint-Denis, comme en Ile-de-France, une **légère augmentation des niveaux par rapport à 2024**, aussi bien en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Au-delà des émissions de pollution, cette évolution s'explique principalement par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse.

Il convient de souligner le comportement de la station de mesure située sur l'Autoroute A1, qui enregistre en 2025 la plus forte hausse de concentration moyenne de NO₂ du réseau Airparif. Cette évolution s'explique par un contexte particulier : de 2022 à 2024, la voie située à proximité immédiate de la station était neutralisée en raison d'importants travaux liés aux Jeux Olympiques. De plus, la vitesse maximale autorisée sur les autres voies était passée de 50 à 30 km/h. Ces modifications ont entraîné une diminution du flux de véhicules et donc des émissions liées au trafic routier, accentuée par une baisse des concentrations mesurées sur la station en raison de son éloignement plus grand par rapport à la voie. L'année 2025 correspond ainsi à un retour à des conditions de circulation habituelles à proximité de cette station de mesure, et donc à des niveaux de pollution plus élevés. **Les variations observées restent néanmoins de faible amplitude et s'inscrivent dans la variabilité interannuelle habituelle. Ces évolutions conjoncturelles ne remettent pas en cause la dynamique de fond. Sur le long terme, les concentrations poursuivent une tendance nettement orientée à la baisse.**

Entre 2016 et 2025, en situation de fond, les concentrations moyennes annuelles de NO₂ ont diminué de près de 35 %. Les niveaux de NO₂ en situation de proximité au trafic routier ont baissé de près de 30 %.



Evolution de la moyenne annuelle en NO₂ de 2016 à 2025 en Seine-Saint-Denis

Cette diminution s'explique par la baisse des émissions du trafic routier et du secteur résidentiel, principalement.

Dans le cadre des travaux de transformation en Seine-Saint-Denis, notamment le réaménagement de l'avenue Jean Jaurès, le site trafic RN2 Pantin n'a pu être maintenu. En effet, le nouvel emplacement proposé ne pouvait répondre aux exigences réglementaires d'un site de typologie trafic ni de fournir des niveaux comparables à la station historique RN2 Pantin.



Les **particules fines PM_{2,5}** sont des entités solides de diamètre inférieur à 2,5 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM_{2,5} font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'impact des particules sur la santé dépend de leur taille. Les plus petites d'entre elles peuvent traverser la barrière des poumons et passer dans le sang. Différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation interviennent dans la formation des maladies. L'inflammation locale au niveau des poumons va se propager via la circulation sanguine. Ce phénomène, associé à une action directe des particules les plus fines passées dans le sang, favorise notamment le développement de maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde...). L'exposition aux particules augmente également le risque de survenue de maladies respiratoires, notamment d'asthme, de BPCO et de cancers pulmonaires, ainsi que le risque de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, de diabète et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 6 200 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de particules fines sous les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

En Île-de-France, les particules fines PM_{2,5} sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, ainsi que les activités de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

SÉQUANO-DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
ACTUELLES



0
Séquano-
Dionysien

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
2030



10%
soit
195 000
Séquano-
Dionysiens

RECOMMANDATIONS
OMS

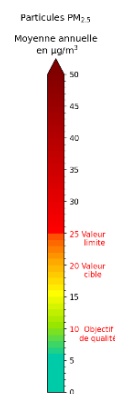
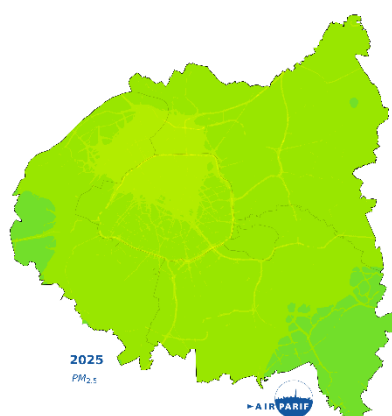
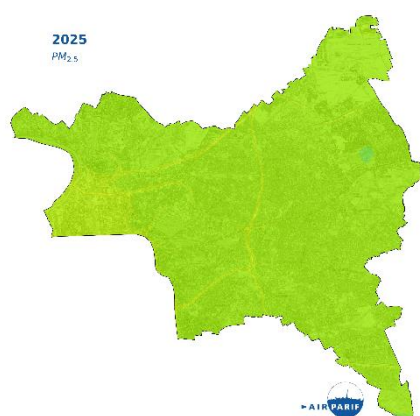


100%
soit
1,7 M
Séquano-
Dionysiens

TENDANCES
SUR 10 ANS



-25%
concentrations
moyennes



Concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} en Seine-Saint-Denis et sur la petite couronne francilienne en 2024

Les concentrations de PM_{2,5} en situation de fond sont globalement homogènes dans le département (autour de 11 µg/m³ en 2025).

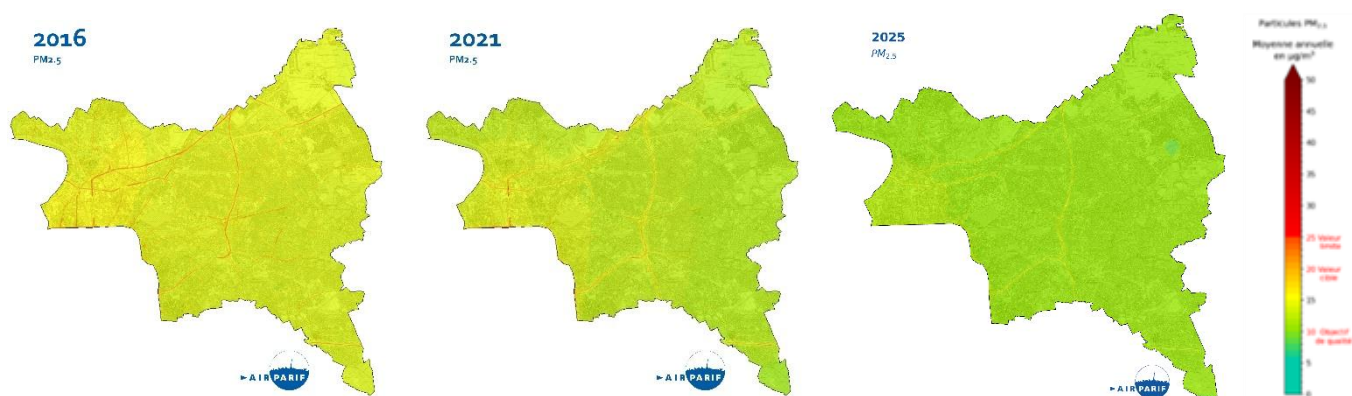
La valeur limite annuelle (25 µg/m³) est respectée sur la totalité de la Seine-Saint-Denis en 2025. En revanche, **l'ensemble du département et de ses habitants sont concernés par le dépassement la recommandation annuelle de l'OMS (5 µg/m³), comme sur toute l'Île-de-France.**

Les concentrations en PM_{2,5} sont en légère augmentation par rapport à 2024, et repassent, sur certaines zones, au-dessus de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030 (10 µg/m³). Cet effet de seuil entraîne une nette augmentation du nombre de personnes concernées. **Ainsi, en 2025, 195 000 Séquano-Dionysiens sont soumis au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici à 2030.**

Evolution en moyenne annuelle

L'année 2025 présente une légère augmentation des niveaux par rapport à 2024, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Au-delà des émissions, cette évolution s'explique en partie par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse. L'hiver 2025 a notamment été moins doux qu'en 2024, entraînant à la fois une légère hausse des émissions de particules issues du chauffage et une moins bonne dispersion dans l'air de ces émissions. Les concentrations en particules étant particulièrement sensibles à la pluviométrie, qui lessive l'atmosphère, ainsi qu'aux situations anticycloniques hivernales et aux épisodes printaniers, qui favorisent les émissions et la formation de particules secondaires, la variabilité interannuelle peut être marquée.

Entre 2016 et 2025, les niveaux enregistrés ont baissé de près de 25 % sur le site de **fond de département** (Bobigny) et de près de 40 % sur le site **trafic** (Autoroute A1 Saint-Denis).



Evolution de la moyenne annuelle en $PM_{2.5}$ de 2016 à 2025 en Seine-Saint-Denis

Les concentrations en $PM_{2.5}$ montrent une tendance à la baisse depuis plusieurs années. Cette évolution s'explique par la diminution des émissions de particules primaires émises par le transport routier, et par le secteur résidentiel. La baisse des émissions $PM_{2.5}$ issues du trafic routier est plus importante que pour les PM_{10} car la majorité des $PM_{2.5}$ sont émises à l'échappement, alors que les particules PM_{10} comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.

PM₁₀

Les **particules PM₁₀** sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines, de diamètre inférieur à 2.5 µm, font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'impact des particules sur la santé dépend de leur pénétration plus ou moins profonde dans le système respiratoire, en lien avec leur taille. Différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation interviennent dans la formation des maladies. L'inflammation locale au niveau des poumons va se propager via la circulation sanguine. Ce phénomène favorise notamment le développement de maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde...). L'exposition aux particules augmente également le risque de survenue de maladies respiratoires, notamment d'asthme, de BPCO et de cancers pulmonaires, ainsi que le risque de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, de diabète et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson.

En Île-de-France, les particules PM₁₀ sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, et dans une moindre mesure par les activités agricoles (moissons et labours) et de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

SÉQUANO-DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



0
Séquano-Dionysien

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



1%
soit
18 000
Séquano-Dionysiens

RECOMMANDATIONS OMS

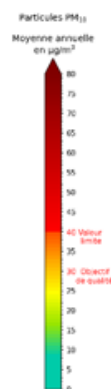
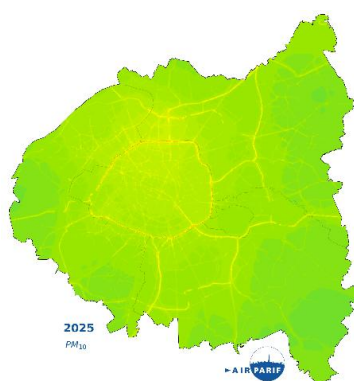
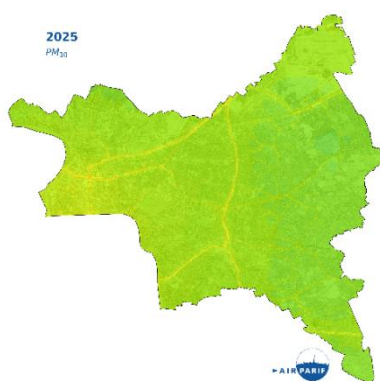


75%
soit
1,3
Séquano-Dionysiens

TENDANCES SUR 10 ANS



-30%
concentrations moyennes



Concentration moyenne annuelle en PM₁₀ en Seine-Saint-Denis et sur la petite couronne francilienne en 2025

Les concentrations moyennes en PM₁₀ sont assez homogènes sur le département, en situation de fond, elles varient de 15 à 20 µg/m³. Elles sont légèrement plus élevées aux abords des principaux axes de circulation départementaux.

En 2025, **la valeur limite (40 µg/m³) est respectée sur l'ensemble du département.**

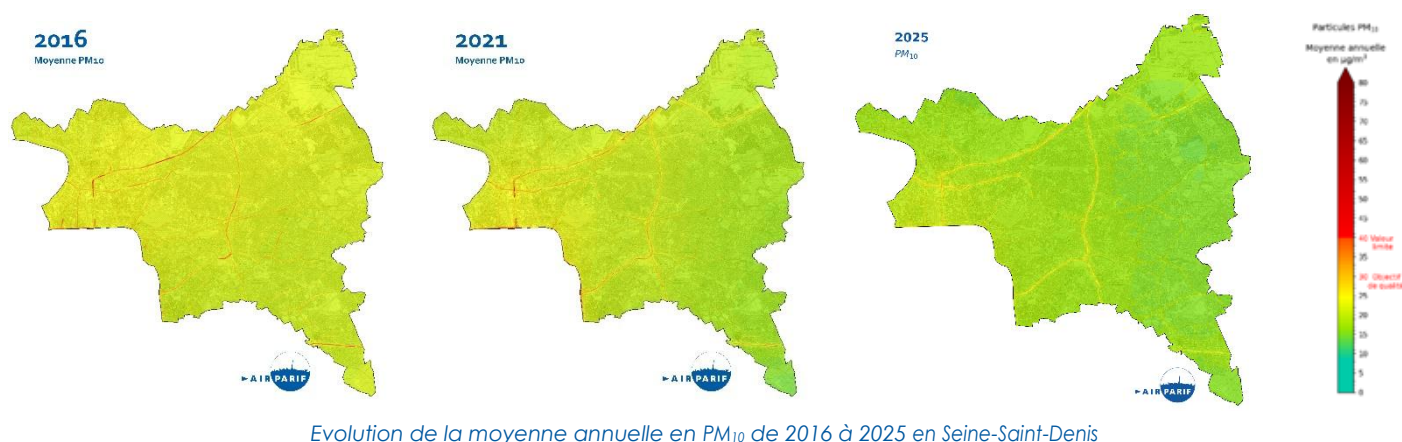
Les concentrations en PM₁₀ sont en légère hausse par rapport à 2024, et repassent, sur certaines zones, au-dessus de la recommandation annuelle de l'OMS (15 µg/m³) ainsi que la valeur limite à respecter d'ici 2030 (20 µg/m³). Cet effet de seuil entraîne une nette augmentation du nombre de personnes concernées. **Ainsi, en 2025, 1,3 millions de résidents de la Seine-Saint-Denis sont concernés par le dépassement de la recommandation annuelle de l'OMS. Par ailleurs, 18 000 Séquano-Dionysiens sont soumis au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici à 2030.**

Evolution de la moyenne annuelle

Les niveaux de particules PM₁₀ en 2025 présentent une augmentation par rapport à 2024, observée de manière homogène sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis, comme sur toute la région francilienne, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Cette évolution s'explique par la météo et les émissions. La météo de 2024 explique en partie des niveaux plus bas en 2024 du fait des conditions météorologiques très dispersives et une pluviométrie exceptionnelle avec une baisse de 35% de précipitations en 2025 par rapport à 2024 (source : Météo-France). L'hiver 2025, moins doux et plus sec qu'en 2024, se caractérise, quant à lui, par une légère hausse des émissions de particules issues du chauffage et une moins bonne dispersion dans l'air de ces émissions.

Les concentrations en particules étant particulièrement sensibles à la pluviométrie, qui lessive l'atmosphère, ainsi qu'aux situations anticycloniques hivernales et aux épisodes printaniers, qui favorisent les émissions et la formation de particules, la variabilité interannuelle peut être marquée.

Entre 2016 et 2025, les concentrations en PM₁₀ montrent une diminution en situation de fond et en proximité au trafic routier de près de 30 %.



Ces évolutions des concentrations de PM₁₀ sont à mettre en relation avec, d'une part, la diminution des émissions de PM₁₀ du secteur résidentiel, et, d'autre part, avec la baisse des émissions de particules primaires PM₁₀ du transport routier liée principalement à l'évolution du parc routier et, dans une moindre mesure, à la baisse du trafic.

O₃

L'**ozone de basse altitude** est un gaz nocif pour le système respiratoire. C'est un polluant qui ne doit pas être confondu avec l'ozone de la couche d'ozone, composée du même gaz mais située à haute altitude, et qui absorbe utilement les rayons UV provenant du soleil. L'ozone de basse altitude aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression

de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 1 700 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux d'ozone de basse altitude sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'ozone de basse altitude est également nocif pour la végétation, et notamment pour les cultures agricoles. C'est un polluant de l'air qui a aussi la particularité d'être un gaz à effet de serre ; il aggrave donc le réchauffement climatique.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui n'est pas rejeté directement dans l'air mais provient de la transformation chimique d'autres polluants. Il se forme dans l'atmosphère par transformation chimique de différents composés : des composés organiques volatils (provenant essentiellement de l'usage de solvants et peintures, de certaines activités industrielles, des deux-roues thermiques et des émissions naturelles de la végétation), du méthane et du monoxyde de carbone, en présence d'oxydes d'azote (principalement émis par les véhicules diesel et essence) et sous l'effet d'un ensoleillement important et de fortes températures.

FRANCIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEUR CIBLE ACTUELLE
POUR LA PROTECTION
DE LA SANTÉ



0
Francilien

VALEUR CIBLE 2030
POUR LA PROTECTION
DE LA SANTÉ



0
Francilien

RECOMMANDATIONS
OMS



100 %
soit
12,3 M
Franciliens

TENDANCES

sur 10 ans

sur 20 ans



+20%
impact
sur le climat



STABLE
impact
sur la santé



+35%
impact
sur le climat

STABLE
impact
sur la santé



L'ozone de basse altitude est le seul polluant réglementé dont les concentrations moyennes sont en augmentation.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui a une durée de vie de quelques semaines à quelques mois et qui voyage. De ce fait, il présente plutôt une problématique globale que locale. C'est la raison pour laquelle le nombre de personnes exposées est évalué au niveau régional.

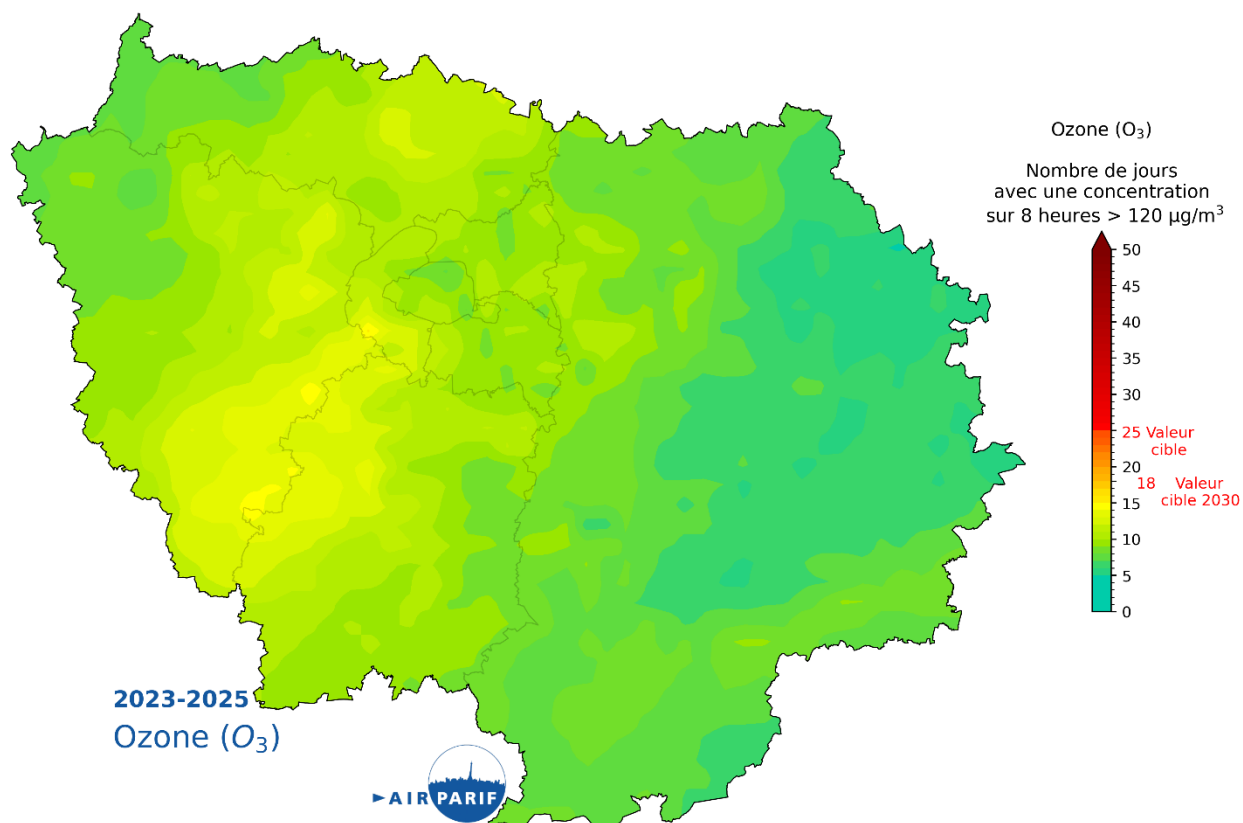
L'ozone de basse altitude est un polluant secondaire dont les teneurs sont très influencées par les conditions météorologiques, notamment printanières et estivales. En effet, un fort ensoleillement et des températures élevées sont propices à la formation de l'ozone par réactions chimiques, à partir des oxydes d'azote (émis essentiellement par le trafic routier) et les composés organiques volatils. Du fait de sa dépendance aux conditions météorologiques estivales, les concentrations d'ozone varient d'une année sur l'autre.

L'année 2025 a connu des conditions météorologiques plus favorables à la formation photochimique de l'ozone, notamment des périodes plus chaudes, ensoleillées et stables qu'en 2024.

Il n'existe pas de valeur limite réglementaire concernant l'impact de l'ozone de basse altitude sur la santé humaine. La valeur cible (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours en moyenne sur 3 ans) est respectée sur tout le territoire francilien, comme l'illustre la carte page suivante.

En revanche, les recommandations de l'OMS sont dépassées en tout point de la région tous les ans, en particulier le nombre de jours avec une concentration sur 8 heures supérieure à 100 µg/m³. **Sur le moyen terme, le suivi de ces indicateurs relatifs à la santé ne montre pas de tendance claire à la baisse contrairement aux autres polluants. Il reste donc un polluant à surveiller de près.**

Concernant l'impact sur le changement climatique, l'ozone de basse altitude étant également un gaz à effet de serre, les concentrations en moyenne annuelle ont augmenté de +20 % en 10 ans et +35 % en 20 ans.



Nombre de jours de dépassement de la valeur cible en ozone en moyenne 3 ans, en Île-de-France, en 2025 (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours en moyenne sur 3 ans pour la valeur cible actuelle et 18 jours pour la valeur cible 2030).

Autres polluants réglementés

D'autres polluants surveillés en Île-de-France respectent largement les normes de qualité de l'air et présentent des tendances à la baisse aussi bien en situation de fond qu'à proximité des axes routiers majeurs tels que le Boulevard Périphérique. C'est le cas du benzène, du fait notamment de la diminution du taux de benzène dans l'essence, du dioxyde de soufre (SO₂), du monoxyde de carbone (CO), des métaux (Plomb, Arsenic, Nickel, Cadmium), des autres hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

Le dispositif de surveillance est dimensionné pour fournir des niveaux des polluants atmosphériques réglementés en tout point de l'Île-de-France. Il repose sur l'utilisation de trois outils complémentaires : selon les endroits, cette information est fournie par le système de modélisation validé ou via une station de mesure. Des campagnes de mesure complémentaires peuvent être menées dans certains secteurs géographiques pour affiner la précision des cartographies. Ce dispositif permet de réaliser chaque année des cartes des niveaux moyens annuels pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale (arrondissement pour Paris), permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point du territoire, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic).

Les stations implantées dans le département de la Seine-Saint-Denis sont présentées ci-dessous.

Dép.	Site de mesure	Classification	Mesure permanente							Mesure semi-permanente
			Caractérisation des polluants gazeux				Caractérisation des particules (concentration, distribution, taille et nature)			Caractérisation des polluants gazeux
			NOx	O3	NH3 passif	BTEX	PM2.5	PM10	BC dans les PM2.5	NO2 passif
93	AUBERVILLIERS	URBAINES (U)	●							
93	BOBIGNY	URBAINES (U)	●				●	●		
93	VILLEMOMBLE	URBAINES (U)	●	●						
93	SAINT-DENIS	URBAINES (U)	●							
93	TREMBLAY-EN-FRANCE	PERIURBAINES (P)	●	●				●	●	
93	RN302 Villemomble	TRAFFIC (T)								▶
93	Route Nationale 2 Pantin	TRAFFIC (T)	●		●	●		●		
93	Autoroute A1 Saint-Denis	TRAFFIC (T)	●				●	●	●	

▶ Cette information signifie que les prélèvements sont conformes et installés par campagnes de mesure dans l'objectif d'obtenir une concentration moyenne annuelle (mesures semi-permanentes).

Liens pratiques

- ✚ **La prévision de la qualité de l'air heure par heure à 10 mètres**, sur le site internet et l'application Airparif :
<https://www.airparif.fr/>
- ✚ **L'ensemble des données statistiques** relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF :
data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/documents/stats-2025/explore
- ✚ **Le bilan des émissions de polluants atmosphériques en Île-de-France :**
<https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions>
- ✚ **Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France :**
https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA_IDF_2025.pdf
- ✚ **Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse :**
<https://www.airparif.asso.fr/toutes-nos-cartes>
- ✚ **La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire :**
<https://www.airparif.fr/carte-des-stations>
- ✚ **Pour nous contacter :**
AIRPARIF - Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France
7 rue Crillon - 75004 PARIS | Téléphone 01 44 59 47 64 | www.airparif.fr